

Lignes directrices pour les demandes de permis de démolition

La présente trousse d'information a été préparée afin d'aider les particuliers à remplir le **formulaire de demande de permis de démolition**. La *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* de l'Ontario interdit à toute personne de démolir un bâtiment au sens de la Loi sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet.

En vertu du Règlement municipal 2014-220 sur le bâtiment, les **demandes de permis de démolition** ne seront examinées par le chef des Services du bâtiment que si elles sont accompagnées des plans, spécifications et documents indiqués ci-dessous. Seuls les dossiers de demande complets seront acceptés. Le traitement des **demandes de permis de démolition** se fait, en général, dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la date de présentation.

Il incombe au propriétaire d'obtenir le permis d'empiètement approprié avant d'entreprendre la démolition d'un bâtiment impliquant l'utilisation de l'emprise routière appartenant à la Ville pour l'entreposage du matériel ou la préparation des travaux. Veuillez communiquer avec la Section des permis et des demandes d'emprise, au 613-580-2424, poste 16000.

Il incombe au propriétaire de s'assurer que l'abandon d'un puits est conforme au Règlement no 903 (« Puits ») de l'Ontario. Une copie de ce règlement peut être obtenue sur le site Web www.e-laws.gov.on.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements auprès du Centre d'information du ministère de l'Environnement au 1-800-565-4923. L'abandon d'une fosse septique exige qu'elle soit vidée, remplie de sable et refermée.

Les rajustements de taxes foncières ne sont pas automatiques. Vous devez présenter une demande de rajustement de taxes foncières une fois la démolition achevée. Les demandes doivent être déposées auprès de la Ville avant le 28 février de l'année qui suit l'année de la démolition. Pour plus de détails concernant les modalités du processus de demande, veuillez consulter [annulation, réduction ou remboursement de taxes](#) ou composer le 613-580-2444. L'article 357 de la Loi sur les municipalités vous permet de demander un rajustement de taxes foncières à la suite d'une démolition.

Lorsque le bâtiment à démolir se trouve dans une zone à démolition réglementée, comme le définit l'annexe 1 ci-jointe, comprend la démolition d'une unité résidentielle et qu'aucun permis de construire n'a été délivré pour un bâtiment de remplacement, il faut obtenir une autorisation de démolition réglementée du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance. Cette autorisation est également requise si le bâtiment en question est désigné en vertu de la partie IV ou de la partie V de la *Loi sur la protection du patrimoine de l'Ontario*. Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande à tous les Centres de service à la clientèle ou en ligne, de même que les conditions de soumission d'une telle demande. Avant de faire une demande, vous devriez discuter de votre proposition avec le personnel d'Urbanisme et de Gestion de la croissance.

Nota : Un permis de démolition pourrait ne pas être nécessaire dans le cas de bâtiments agricoles comme les granges et les silos.

Toute personne qui entreprend des travaux de démolition avant que le permis de démolition ne soit délivré devra payer, en plus de toute sanction imposée aux termes de la Loi ou du Code du bâtiment, des frais administratifs supplémentaires décrits à l'annexe A du Règlement municipal 2014-220 sur le bâtiment.

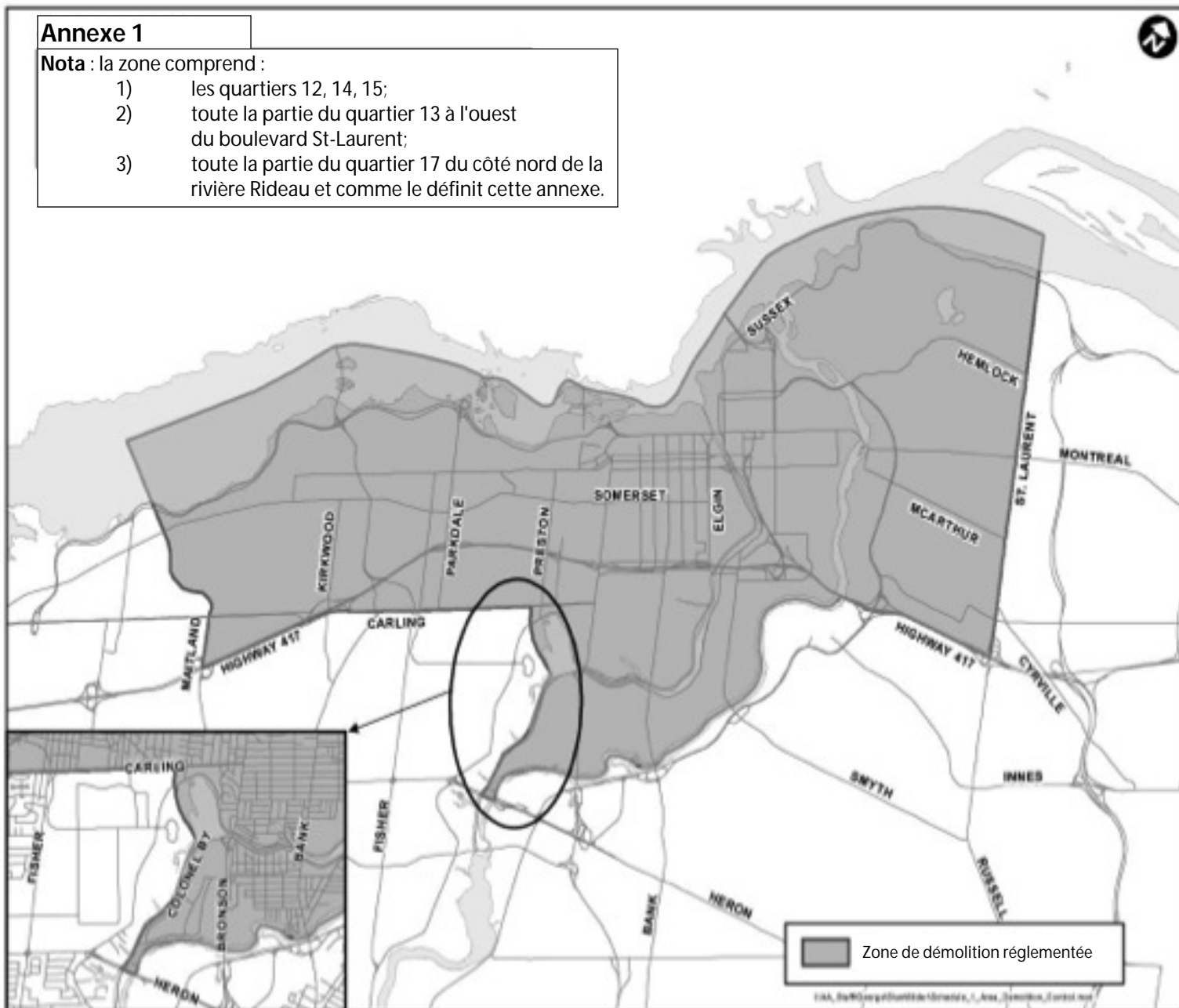
Exigences de présentation :

1. une demande **de permis de construire ou de démolir, dûment remplie**;
2. un **formulaire d'examen de démolition** dûment rempli (joint);
3. un **formulaire de décharge pour permis de démolition dûment rempli et approuvé par les autorités compétentes (joint)**;
4. un **plan d'arpentage** ou un **plan d'emplacement** (dimensions hors tout) à jour montrant :
 - (a) les dimensions de la propriété et la grandeur du terrain;
 - (b) l'emplacement du (des) bâtiment(s) dont la démolition est projetée et de **tous** les autres bâtiments sur le terrain.

Annexe 1

Nota : la zone comprend :

- 1) les quartiers 12, 14, 15;
- 2) toute la partie du quartier 13 à l'ouest du boulevard St-Laurent;
- 3) toute la partie du quartier 17 du côté nord de la rivière Rideau et comme le définit cette annexe.



PERMIS DE DÉMOLIR AUTORISATION DES SERVICES PUBLICS

Adresse municipale : _____

Description et utilisation du bâtiment : _____

Superficie de plancher brute du bâtiment à démolir : _____ m _____ pi

Je, _____, soussigné, demande au chef du Service du code du bâtiment, Ville d'Ottawa, de me délivrer un permis de démolir. Par conséquent, je demande par les présentes qu'il certifie que les mesures nécessaires ont été prises en vue de la cessation des services suivants et de l'obturation des canalisations s'y rapportant et que les lieux sont libres de rongeurs.

Signature : _____ Téléphone : _____

Veillez noter : des frais de débranchement ou d'obturation peuvent être facturés par chaque service public; pour en connaître le montant, veuillez communiquer avec les personnes ressources indiquées ci-dessous

À joindre pour couper les services d'eau : SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

951, avenue Clyde
Tél. : 613-580-2424, poste 22268
Télec. : 613-728-6928
waterpermits@ottawa.ca

_____ (nom en lettres moulées) _____ date _____ (signature)

À joindre pour couper les services d'égout : EXAMEN DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

developmentbookings@ottawa.ca

_____ (nom en lettres moulées) _____ date _____ (signature)

BELL CANADA

demolitionpermits@bell.ca

_____ (nom en lettres moulées) _____ date _____ (signature)

ROGERS OTTAWA

demolitionpermitcl@rci.rogers.com

_____ (nom en lettres moulées) _____ date _____ (signature)

ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION

wmc_ottawa@enbridge.com
1-855-228-4898, option 6, option 1

Enbridge Gas Distribution exige un délai de 44 jours à partir de la date de paiement pour interrompre le service de gaz naturel. Veuillez communiquer avec Enbridge Gas Distribution au 1-855-228-4898 pour entamer le processus.

_____ (nom en lettres moulées) _____ date _____ (signature)

HYDRO OTTAWA – Conception et Construction

Tél. : 613-738-6400
servicedesk@hydroottawa.com

HYDRO ONE

Tél. : 1-888-664-9376 sélectionnez services #2
customercommunications@hydroone.com

_____ (nom en lettres moulées) _____ date _____ (signature)

Fournisseur de mazout à usage résidentiel (Le propriétaire doit s'assurer que le réservoir de mazout a été vidé)

_____ (nom en lettres moulées) _____ date _____ (signature)

Renseignements supplémentaires :

- Il incombe au propriétaire d'obtenir le **permis d'empiètement** approprié avant de démolir un immeuble. Veuillez téléphoner la Section des permis et des demandes d'emprise au 613-580-2424, poste 16000.
- L'abandon d'un puits doit se faire en conformité avec le Règlement n^o 903 (« Puits ») de l'Ontario. Une copie de ce règlement peut être obtenue sur le site Web www.e-laws.gov.on.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements auprès du Centre d'information du ministère de l'Environnement au 1 800 565-4923.
- L'abandon d'une fosse septique nécessite le pompage complet de la fosse, qui doit ensuite être remplie de sable puis refermée.

EXAMEN D'UN PROJET DE DÉMOLITION

DESCRIPTION DU BÂTIMENT :

1. Type de bâtiment: _____

2. Superficie du bâtiment à démolir: _____

3. Nombre d'étages: _____ Au-dessus du niveau du sol : _____ Sous le niveau du sol : _____

MÉTHODE DE DÉMOLITION :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CODE DU BÂTIMENT DE L'ONTARIO:

1. Le bâtiment a-t-il plus de trois étages? Oui Non
2. La superficie du bâtiment est-elle supérieure à 600 mètres carrés (6 458 pieds carrés)? Oui Non
3. Le bâtiment comporte-t-il des composantes pré-tensionnées ou post-tensionnées? Oui Non
4. Les parties du bâtiment à démolir sont-elles plus profondes que les murs de fondation de bâtiments adjacents et se situent-elles dans l'angle de repos du sol, tracé à partir du pied des murs de fondation? Oui Non
5. Des explosifs ou des lasers seront-ils utilisés pour démolir le bâtiment? Oui Non

Si le demandeur a répondu par l'AFFIRMATIVE à l'une des questions, il devra soumettre, au moment de la demande, une fiche descriptive de la démolition présentant en détail les caractéristiques de la conception des structures du bâtiment et la méthode de démolition et charger un ingénieur professionnel d'effectuer un examen général du projet au cours de la démolition.

Demande de permis de construire ou de démolir

Cette formule est autorisée en vertu du paragraphe 8 (1.1) de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment*

Réservé à l'usage de l'autorité principale

Numéro de la demande :	Numéro du permis (s'il diffère):
Date de réception:	Numéro de rôle:

Demande présentée à : _____
(Nom de la municipalité, de la municipalité de palier supérieur, du conseil de santé ou de l'office de protection de la nature)

A. Renseignements sur le projet

Numéro du bâtiment, nom de la rue		Numéro d'unité	Lot/concession
Municipalité	Code postal	Numéro de plan/autre description	
Valeur du projet estimée à		Aire des travaux (m ²)	

B. Objet de la demande

Construction neuve Addition à un bâtiment existant Modification/ réparation Démolition Permis conditionnel

Usage proposé du bâtiment	Usage actuel du bâtiment
---------------------------	--------------------------

Description des travaux proposés

C. Demandeur Le demandeur est : le propriétaire, ou le représentant autorisé du propriétaire

Nom de famille	Prénom	Société par actions ou en nom collectif (le cas échéant)	
Adresse complète (numéro et rue)		Numéro d'unité	Lot/concession
Municipalité	Code postal	Province	Courriel
Numéro de téléphone	Télécopieur	Téléphone cellulaire	

D. Propriétaire (s'il diffère du demandeur)

Nom de famille	Prénom	Société par actions ou en nom collectif (le cas échéant)	
Adresse complète (numéro et rue)		Numéro d'unité	Lot/concession
Municipalité	Code postal	Province	Courriel
Numéro de téléphone	Télécopieur	Téléphone cellulaire	

E. Constructeur (facultatif)				
Nom de famille		Prénom	Société par actions ou en nom collectif (le cas échéant)	
Adresse complète (numéro et rue)			Numéro d'unité	Lot/concession
Municipalité	Code postal	Province	Courriel	
Numéro de téléphone	Télécopieur		Téléphone cellulaire	
F. Tarion Warranty Corporation (Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario)				
i. Les travaux proposés visent-ils la construction d'un logement neuf au sens de la <i>Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario</i> ? Dans la négative, passer à la section G.			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
ii. L'inscription est-elle requise aux termes de la <i>Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario</i> ?			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
iii. Si la réponse à ii) est « oui », préciser le(s) numéro(s) d'inscription : _____				
G. Annexes exigées				
i. Joindre l'Annexe 1 (une formule pour chaque personne qui examine les activités de conception et en accepte la responsabilité).				
ii. Joindre l'Annexe 2 si la demande porte sur la construction sur place, l'installation ou la réparation d'un système d'égouts.				
H. Demande complète et conforme à la législation applicable				
i) La présente demande est conforme à toutes les exigences des alinéas 1.3.1.3. (5) (a) à (d) de la Division C du Code du bâtiment (la demande est présentée sur la formule correcte par le propriétaire ou son représentant autorisé, tous les champs pertinents de la formule et des annexes exigées ont été remplis, et toutes les annexes exigées sont jointes à la demande). Au moment où la demande est présentée, tous les droits prescrits par le règlement municipal, la résolution ou le règlement applicable, pris en application de l'alinéa 7(1) c) de la <i>Loi de 1992 sur le code du bâtiment</i> , ont été payés.			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
ii) La demande est accompagnée de tous les plans et devis prescrits par le règlement municipal, la résolution ou le règlement applicable, pris en application de l'alinéa 7(1) b) de la <i>Loi de 1992 sur le code du bâtiment</i> .			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
iii) La demande est accompagnée de tous les renseignements et documents prescrits par le règlement municipal, la résolution ou le règlement applicable, pris en application de l'alinéa 7(1) b) de la <i>Loi de 1992 sur le code du bâtiment</i> , qui permettent au chef du service du bâtiment de déterminer si les travaux de construction ou de démolition proposés contreviendront à une disposition quelconque de la législation applicable.			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
iv) Les travaux de construction ou de démolition proposés contreviendront à une disposition quelconque de la législation applicable.			<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
I. Déclaration du demandeur				
Je soussigné(e)				
_____			atteste que :	
(nom en lettres moulées)				
1. Les renseignements fournis dans cette demande, y compris dans ses annexes, dans les plans et devis et dans tout autre document qui y est joint, sont exacts au mieux de ma connaissance.				
2. Si le propriétaire est une société par actions ou en nom collectif, j'ai les pouvoirs d'en engager la responsabilité.				
_____			_____	
Date			Signature du demandeur	

Les renseignements personnels contenus dans cette formule et dans ses annexes sont recueillis en vertu du paragraphe 8 (1.1) de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment de l'Ontario* et seront utilisés aux fins de l'administration et l'application de cette loi. Toute question relative à la collecte de renseignements personnels peut être adressée a) au chef du service du bâtiment de la municipalité ou de la municipalité de palier supérieur à laquelle cette demande est adressée ou b) à l'inspecteur ayant les pouvoirs et les fonctions d'un chef du service du bâtiment à l'égard des systèmes d'égouts ou des installations de plomberie pour la municipalité de palier supérieur, le conseil de santé ou l'office de protection de la nature à qui cette demande est adressée ou c) au directeur du bâtiment et de l'aménagement, ministère des Affaires municipales et du Logement, 777, rue Bay, 2^e étage, Toronto (Ontario) M5G 2E5 – 416 585-6666.

Comment demander une réduction d'impôt pour des travaux de démolition ou de rénovation

À qui de droit:

Le Service des recettes de la Ville d'Ottawa souhaite prendre l'initiative de vous informer qu'en vertu de la législation municipale de l'Ontario, une demande de réduction d'impôt peut être présentée pour des travaux de démolition ou de rénovation qui empêchent l'utilisation normale de la propriété pendant au moins trois mois.

Il incombe au(x) propriétaire(s) de présenter une demande d'annulation, de diminution ou de remboursement des taxes foncières en vertu de l'article 357 de la Loi de 2001 sur les municipalités. Nous avons joint à la présente le formulaire de demande en vertu de l'article 357, que vous devrez remplir et retourner à notre bureau pour introduire votre demande. Vous remarquerez qu'un délai de présentation de la demande est précisé dans le formulaire. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 février de l'année qui suit l'année pour laquelle la candidature est déposée.

Veuillez envoyer votre demande écrite, accompagnée du formulaire dûment rempli, à l'attention de la Ville d'Ottawa, par courriel à taxadjustments@ottawa.ca, par télécopieur au 613-580-2457 ou par la poste à : Ville d'Ottawa, Services des recettes, a/s Assessment Control 100, croissant Constellation, 4e étage Est, Ottawa (Ontario), K2G 6J8. Un accusé de réception vous sera envoyé.

Les demandes peuvent également être effectuées en ligne. Les informations relatives à cette procédure sont disponibles dans la section "taxes foncières" du site web de la ville, à l'adresse suivante www.ottawa.ca

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Unite Assessment Control

Ville d'Ottawa, Services des recettes
100, promenade Constellation, 4^e étage est
Ottawa ON K2G 6J8
Tél. : 613-580-2444 Téléc. : 613-580-2457
Courriel : taxadjustments@ottawa.ca
Site web: ottawa.ca

**Demande d'annulation, de diminution ou de remboursement
d'impôts fonciers conformément à l'article 357 ou 358 de la Loi de
2001 sur les municipalités.**

INSTRUCTIONS

- La date limite pour un appel de cette nature est le **28 février** de l'année civile suivant l'année faisant l'objet de l'appel.
- Les représentants ou les agents qui présentent une demande au nom d'un mandant doivent remettre une lettre d'autorisation signée par le mandant afin que leur demande soit validée.
- **Ce formulaire doit être rempli en entier pour être considéré.** Transmettez le formulaire dûment rempli et les documents à l'appui à notre bureau situé à :

Ville d'Ottawa, Services des recettes
À l'attention de la Section du redressement fiscal
100, promenade Constellation, 4^e étage Est
Nepean (Ontario) K2G 6J8
Tél. : 613-580-2444
Télec. : 613-580-2457
Courriel : taxadjustments@ottawa.ca

Un accusé de réception sera envoyé lorsque nous avons examiné votre demande.

RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ	NUMÉRO DE RÔLE 0614.0000
-------------------------	-------------------------------------

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

NOM DU OU DES PROPRIÉTAIRES	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____ COURRIEL : _____
ADRESSE POSTALE (NUMÉRO ET RUE)	VILLE/MUNICIPALITÉ
PROVINCE	CODE POSTAL

Veillez annuler, diminuer ou rembourser tous les impôts fonciers sur cette propriété ou une partie de ceux-ci pour la raison suivante (choisir uniquement une raison) :

- a) la catégorie de taxes a changé en raison d'un changement de situation défini par la loi
- b) le terrain est devenu un terrain vacant ou un terrain excédentaire
- c) le terrain est devenu exempt d'impôts
- d) un bâtiment sur le terrain

- (d) a été rasé par un incendie, une démolition ou autrement
- pu a été endommagé par un incendie ou autrement le rendant en grande partie inutilisable pour les fins auxquelles il était utilisé immédiatement avant les dommages subis

(d.1) le demandeur est dans l'impossibilité de payer les taxes pour cause de maladie ou de pauvreté extrême

(e) une unité mobile qui se trouvait sur le terrain a été retirée

(f) les taxes imposées sont excessives en raison d'une erreur aberrante ou manifeste de nature administrative ou factuelle

(g) des réparations ou rénovations ont empêché l'utilisation régulière de la propriété pendant au moins trois (3) mois au cours de l'année

Exception : ces clauses ne s'appliquent pas aux terrains assujettis au paragraphe 357(1.1) pour les classes d'imposition foncière commerciale, industrielle et de site d'enfouissement.

Les éléments suivants relatifs à votre demande doivent y être annexés : photos, rapport d'assurance, permis de démolition, permis de construire, permis de réparation et de rénovation, factures, rapport du Service des incendies et tout autre renseignement complémentaire, ainsi que des copies de documents pertinents pour appuyer votre appel.

Décrire la raison de votre demande :

--

À quel moment de l'année votre propriété a-t-elle subi des dommages?

De : (jj/mm/aaaa)

À : (jj/mm/aaaa)

Processus de demande

La Ville d'Ottawa transmettra de l'information au sujet de votre demande à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) pour en confirmer les détails. Le personnel de la Services des recettes reçoit et analyse chaque demande, puis transmet l'information à la SEFM afin d'obtenir la révision de l'évaluation foncière. La SEFM pourrait inspecter la propriété. Après avoir reçu les renseignements révisés sur l'impôt foncier, le personnel de la Services des recettes procédera à l'examen, à l'approbation et au calcul du montant auquel s'élève l'annulation ou la diminution de l'impôt.

J'atteste que les renseignements fournis dans le présent formulaire et les documents pertinents annexés sont véridiques et exacts.

NOM DU DEMANDEUR (LETTRES MOULÉES)

SIGNATURE DU DEMANDEUR

DATE (JJ/MM/AAAA)

Les renseignements figurant dans ce formulaire sont recueillis en vertu de l'article 357 de la *Loi de 2001 sur les municipalités* aux seules fins de déterminer l'admissibilité à l'annulation, à la diminution et au remboursement d'impôts fonciers, ainsi que le montant accordé selon les biens-fonds. Les questions portant sur la collecte de renseignements personnels doivent être adressées au gestionnaire de programme, Comptes clients (voir les coordonnées ci-haut mentionnées).